

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau organisation, réglementation et affaires juridiques.*

DÉCISION 128/DEF/EMM/ORJ modifiant la décision n° 262/DEF/EMM/PL/ORA du 6 juin 2006 (BOC 20, texte 42 ; BOEM 103*, 111, 113 et 590) portant changement d'appellation de l'aviation navale.

Du 24 novembre 2006

NOR D E F B 0 6 5 2 7 0 3 S

Texte modifié :

DÉCISION N° 262/DEF/EMM/PL/ORA du 6 juin 2006 (BOC/PP 20, 2006, texte 42. ; BOEM 103, 111, 113, 590)

Référence de publication : BOC N°9 du 4 mai 2007, texte 36.

Afin de mettre en conformité la terminologie en vigueur dans la marine avec celle de l'arrêté ministériel du 31 mai 2006 (JO n° 136 du 14 juin, texte n° 4 ; BOEM 105*, 113 et 140) fixant la liste des forces maritimes au sein de la marine nationale, la décision n° 262/DEF/EMM/PL/ORa du 6 juin 2006 est modifiée comme suit :

Remplacer « amiral commandant la force d'aéronautique navale » par « amiral commandant la force de l'aéronautique navale ».

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine,

François FORISSIER.